



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-101623>

Département(s) de publication : **84**

Annonce n° **25-101623**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-53049

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 12/05/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Centre Hospitalier d'Avignon

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 26840016500018

**Groupement de commandes** : Oui

**Nom du coordinateur du groupement** : Centre Hospitalier d'Avignon

**Département(s) de publication** : 84

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de gardiennage et de surveillance des locaux de l'Institut de réadaptation spécialisé du Centre Hospitalier Intercommunal de Cavailon-Lauris

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79713000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent accord-cadre présente les caractéristiques suivantes : il est mono-attributaire ; il sera conclu avec seulement un maximum en valeur, conformément à l'article R2162-4 2° du Code de la Commande Publique ; il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Suite à une mise au point, il est conclu pour une période d'un an allant du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026. Il est reconductible 1 fois, pour une période de 12 mois, et peut être reconduit une deuxième fois pour une période pouvant aller jusqu'au 10 octobre 2028 au plus tard. Les prestations sont susceptibles de varier, pour la durée totale, dans les limites suivantes : 240 000 euro(s) HT soit 288 000 euro(s) TTC maximum.

**Critères d'attribution** : 1. Qualité de la prestation : 40 % décomposée en sous-critère : 20 % pour les moyens humains compétences, organisation ; 10 % pour la réactivité en cas de défaillance d'un agent ; 5 % pour les moyens techniques mis à disposition de l'agent et 5 % pour la qualité du registre / main courante proposée 2. Coût de la prestation : 60 %

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché conclu suite à publication au BOAMP de l'avis de marché n° 25-53049 le 12/05/2025. Marché n° 252007 notifié le 11/09/2025 à la société ASI Sécurité - 139 rue Joe Dassin, Par 2000, 34080 Montpellier - pour un montant maximum de 240 000 euros HT pour la durée totale d'exécution. Les modalités de consultation du contrat, conclu à la date indiquée ci-dessus, sont les suivantes : conformément à l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration, toute personne peut demander au CH d'Avignon la communication des documents administratifs liés à la présente procédure (y compris le contrat lui-même). Pour cela, la cellule des marchés, dont les coordonnées figurent dans le présent avis, doit être sollicitée par écrit. Ces documents seront transmis sous réserve des éléments couverts par le secret en matière commerciale et industrielle, de préférence par voie dématérialisée, dans un délai d'un mois à compter de la demande. En cas de doute quant aux éléments communicables, le CH d'Avignon est susceptible de saisir la CADA pour conseil. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes, Téléphone : 0466273700 / Fax : 0466362786 / Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr / Adresse Internet : nimes.tribunal-administratif.fr/ SIRET : 130 001 928 00014. A ce stade de la procédure, les voies et délais de recours sont les suivants : - Référé contractuel (article L.551-13 et R.551-7 et suivants du code de justice administrative) : délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ; - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative) ; - Recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994) : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/09/2025**